

Institut de Coopération pour la Culture

Contribution #4 - Séminaire d'octobre 2013

Agir politiquement en faveur d'une culture humaniste à partir d'un principe de réalité

Pour une réelle prise en compte de la pluralité et de l'interaction culturelles.

Lors de son 6ème séminaire, l'Institut de Coopération pour la Culture a souhaité approfondir les notions d'**interculturalité** et de **multiculturalité** largement utilisées aujourd'hui dans le secteur culturel. S'il existe une importante bibliographie dans plusieurs champs théoriques, les textes de présentation et d'analyse d'expériences concrètes sont plutôt rares. En effet, il nous a été particulièrement difficile de trouver des présentations d'expériences qui soient suffisamment précises pour envisager un travail d'exploration. Finalement, l'expérience de la médiathèque André-Malraux de Strasbourg a servi de point de départ à nos réflexions. Nous nous sommes appuyés sur deux textes : le premier paru dans la revue *Culture et Recherche* intitulé « À Strasbourg, des médiathèques tournées vers les interculturalités », et le second paru dans le *Bulletin des Bibliothèques de France* portant sur « Le développement de la lecture publique dans la communauté urbaine de Strasbourg ». Nous sommes certains que de très nombreux projets se développent sur les territoires. Cependant peu d'entre eux se sont engagés dans une phase approfondie d'analyse et de publication.

Nous sommes partis de l'hypothèse que ce type de lieu ancre nécessairement son action, tout au moins en partie, dans l'interculturalité. Les données concernant plus particulièrement la médiathèque André-Malraux de Strasbourg nous ont offert cette opportunité. La présentation de cet équipement, annonçant justement une polarité sur *les interculturalités*, a permis de repérer plusieurs lignes directrices du projet et d'alimenter nos propres réflexions : que faut-il entendre par la notion au singulier d'interculturalité, ou plutôt à celle au pluriel d'interculturalités ? En quoi cette approche permet-elle de positionner autrement les établissements culturels et artistiques ? Comment comprendre ce qui relève de l'interculturalité et de la multiculturalité ? Quels liens peut-on établir avec les problématiques relatives à la diversité culturelle ? Quels enseignements pouvons-nous tirer de cette expérience et quels principes génériques pourrions-nous dégager pour que l'interculturalité devienne, comme l'indique Madame la Ministre de la Culture dans un article paru récemment, *le fondement d'un nouveau pas de citoyenneté, un nouveau pacte culturel* (Filippetti, 2013) ?

UNE COHABITATION CULTURELLE	2
<i>Un crissement permanent</i>	2
<i>Recherche de typologie.....</i>	2
<i>Le prétexte de l'interculturalité.....</i>	3
<i>La priorité aux migrants.....</i>	3
DIFFICULTES DE DECRYPTAGE ET DE TRADUCTION	4
<i>Un certain paradoxe</i>	4
<i>Des risques de conflits</i>	5
<i>Un principe de réalité.....</i>	6
INVESTIR LES LIEUX COMME ESPACE DES POSSIBLES	7
<i>Il est temps de nommer</i>	7
<i>De nouvelles considérations</i>	8
<i>Des espaces publics pour des imaginaires en mouvement.....</i>	9
BIBLIOGRAPHIE.....	10



UNE COHABITATION CULTURELLE

L'expérience de la médiathèque André-Malraux de Strasbourg s'inscrit dans une longue histoire croisant l'amélioration des services aux habitants et la structuration du territoire de Strasbourg, notamment au travers de la Communauté Urbaine. Ce territoire, où *les Alsaciens ont changé six fois de nationalité en l'espace de 70 ans*, a une identité forte (et est perçu comme tel par les non-résidents). *Ville cosmopolite, Strasbourg compte une population d'origine étrangère très importante*. Quelles sont les principales caractéristiques de ce projet ? Quels enseignements peut-on tirer de cette expérience ?

Un crissement permanent

Carrefour de l'Europe, Strasbourg est également un territoire d'accueil pour une immigration d'origine méditerranéenne, africaine et européenne. En partant de l'objectif d'offrir aux habitants un accès plus égalitaire à la lecture et aux ressources documentaires (Hincker et Specht, 2010), les médiathèques du territoire strasbourgeois se sont engagées dans un processus d'adaptation, de diversification et de structuration territoriale. Cela éclaire donc les réajustements entrepris pour faire face à l'extrême diversité sociale et culturelle de la population.

Ces agencements spécifiques aux territoires, illustrent assez bien les contradictions du modèle français, avec la nécessité de revoir les fondements et les nouvelles formes d'action de ces établissements. Ce type d'expérience est, de notre point de vue, l'illustration **d'un crissement permanent** entre, d'une part, les habitudes politiques et professionnelles et, d'autre part, les nécessités, au regard des caractéristiques sociodémographiques de la population, de réenvisager et de transformer les équipements dont la puissance publique a la charge.

Recherche de typologie

L'article dont nous sommes partis – et c'est compréhensible vu le caractère de la revue *Culture et Recherche* – s'adresse d'abord aux professionnels du secteur. Cela induit une logique d'énumération des actions et des services gérés par les équipements. Cet inventaire laisse apparaître une typologie d'actions revisitée par la prise en compte de la diversité culturelle des habitants :

- une action territoriale visant à mettre en réseau et à coordonner toutes les ressources

existantes sur le territoire de la Communauté Urbaine (*logique de proximité*) ;

- une action sur les contenus des fonds gérés par chacun et l'ensemble des équipements (*logique de diversification de l'offre*) ;
- une action sur les services proposés aux habitants allant d'une simple mise à disposition d'espaces et de supports, à des services d'apprentissage de langues, à l'animation d'opérations thématiques organisées en partenariat avec les membres du réseau et les associations agissant quotidiennement sur le territoire (*logique d'adaptation des services*).

Selon les auteurs de cet article, cette action est loin de constituer une méthode type, mais plutôt une progression « sur mesure » adaptée à la seule situation strasbourgeoise (Charrier, 2012). Il n'est pas certain que cette stratégie d'adaptation soit spécifique aux seules médiathèques de Strasbourg, cependant la manière dont les responsables ont animé le processus est sûrement singulière au regard des spécificités locales. L'expérience de Strasbourg est révélatrice d'une prise en compte de l'évolution des pratiques des usagers, de la raréfaction des finances publiques et du déplacement des centres de décision du fait de la métropolisation du territoire, pour reprendre un terme très utilisé en ce moment.

Conscients de l'investissement financier - et non du coût financier - que représentent ces grands équipements de référence pour la puissance publique, les professionnels ont compris depuis longtemps qu'il y avait une obligation à s'adapter au risque de voir leur modèle historique disparaître. Le positionnement des médiathèques comme espace multisupport, multimodal, multiusage, connecté aux réalités des territoires devient de plus en plus la référence. Ceci est loin

d'être la généralité pour l'ensemble des équipements cofinancés, labellisés ou contrôlés par le Ministère de la Culture.

Le prétexte de l'interculturalité

A la lecture des données concernant plus particulièrement la médiathèque André-Malraux, il nous semble que la question de l'interculturalité sert plutôt de prétexte à une redéfinition des fondements sur lesquels se construisent les projets portés par cet équipement. Il y a à notre avis une confusion entre les termes : ce qui nous est donné à voir est à la fois une diversification de l'offre des services proposés par les bibliothèques et médiathèques, et une réorganisation, par mutualisation, en vue d'optimiser les moyens, et donc la dépense publique (Charrier, 2013).

Cette recherche d'adaptation s'appuyant sur un réseau territorial ouvert vise à offrir à chaque habitant les services dont il peut avoir besoin au regard de sa situation sociodémographique et son origine ethnique. Dans ce cas, il est assez logique que les populations issues de l'immigration occupent une place toute particulière. Mais s'agit-il d'interculturalité, à partir du moment où l'action se structure par segments identifiés de la population : apprentissage des langues, fonds en plusieurs langues, espace de mise à disposition de médias numériques... Cela revient à poser au moins deux questions : le fait de prendre en compte le caractère multiculturel de la population suffit-il à parler d'interculturalité ? La reconnaissance de la diversité culturelle par la mise en place d'une diversité d'offre de services vise-t-elle à conforter ou à sortir de la problématique exclusive *d'accès à la culture* ?

La priorité aux migrants

En considérant chaque médiathèque – et leur réseau – comme espace-ressource pour les pratiques de tous les habitants, les professionnels, et les élus acceptent de fait **un glissement** d'un usage spécialisé de ce type de lieu vers une pluralité d'usages. Les médiathèques deviennent alors, de façon pragmatique, des entrées potentielles à des contenus très diversifiés et à des informations dédiées. Elles deviennent aussi des espaces de socialisation pour des personnes ne venant pas forcément emprunter des livres ou des disques, mais dont l'objectif est de rester connectées à leur famille, à leur pays, à « leurs

racines », et pour éventuellement bénéficier d'un soutien dans leurs démarches administratives. Demandeurs d'asile, populations nomades, nouveaux arrivants en Europe et en France sont autant de personnes désireuses de rester « connectées » au monde.

Cette approche n'est pas sans rappeler les services dédiés aux *newscimmers* (les nouveaux arrivants), mis en place par les bibliothèques de l'agglomération de Toronto et du district du Queens (New York) : le principe est que la bibliothèque doit s'adapter de façon à s'adresser à un public en fonction de ce qu'il est. Ce raisonnement en termes de « communauté » est la référence. Cela vise à faciliter l'intégration des immigrants et à valoriser les cultures d'origine. La comparaison entre la médiathèque André-Malraux de Strasbourg et celle de Toronto montre que cette adaptation des services aux usagers concerne les mêmes types de services : accès à l'information avec la maîtrise de la langue (écrite et parlée), car la non maîtrise est source d'exclusion ; accès à des médias nationaux et internationaux ; diversité des collections proposées ; valorisation des cultures lors d'animations hors de la bibliothèque (Garcia Guillen et Tomic, 2004).

Il est intéressant de noter que la dimension événementielle portée par les médiathèques et leur réseau se centre, de manière pragmatique, à la fois sur une recherche d'implication des habitants autour d'un projet « commun » et sur une dynamisation d'un réseau d'acteurs très large, implanté sur le territoire.

Deux remarques nous semblent devoir être retenues à ce stade :

La dynamique territoriale, qui peut trouver sa concrétisation par exemple dans un Contrat Territoire Lecture (CLT), repose sur un nouveau positionnement des bibliothèques/médiathèques. À la variété des publics, répond une multiplicité de partenaires (Education Nationale, travailleurs sociaux, crèches, établissements pénitentiaires, librairies...) qui se mobilisent sur des projets ouverts, comme le festival littéraire LE GOUT DES AUTRES au Havre. Cependant, si la diversité et l'altérité culturelles semblent être au cœur de ces démarches, les habitants sont généralement considérés comme publics habitués ou non à « des pratiques culturelles ». Par ces projets, la stratégie des bibliothèques pourrait se résumer à



une simple action marketing pour faire venir de nouveaux usagers à même d'utiliser les services « adaptés » à leur communauté. C'est une dynamique *centripète* ramenant toujours plus les usagers vers la bibliothèque comme espace de services et non une dynamique *centrifuge* plaçant les bibliothèques comme ressources de compétences pour des services gérés par d'autres.

La seconde remarque porte sur le processus d'adaptation de ces équipements publics qui influence la nature des services et forcément les compétences des professionnels. Entre autres, les capacités de régulation sociale et d'ingénierie territoriale seront des volets importants des futures compétences professionnelles.

Cette adaptation permet-elle pour autant d'anticiper ce que sera la bibliothèque de

demain ? N'est-on pas simplement à un stade de cohabitation culturelle (et c'est déjà important que les lieux culturels publics s'engagent dans cette voie), plutôt que dans une considération des dynamiques interculturelles comme élément central des futurs projets ? Dans un contexte de plus en plus multiculturel, les politiques publiques doivent-elles se contenter de **ce côtoiement des cultures** dans un même lieu, ou aller plus loin dans **la créolisation des cultures**, pour reprendre les termes de l'écrivain Édouard Glissant (Le Monde, 2011) ? Cela supposerait une plus grande prise en compte des **frottements**, voire des **dissensus**, entre les cultures en présence. Ces nécessaires brassages et hybridations éviteraient sans doute d'entrer dans l'émergence de nouvelles violences réelles et symboliques.

DIFFICULTÉS DE DÉCRYPTAGE ET DE TRADUCTION

Pour reprendre les termes de la Ministre de la Culture, quel sens donner à la recherche d'un nouveau pacte culturel qui fait vivre la diversité auprès du plus grand nombre ? De quelle diversité est-il question ici ? Le caractère polymorphe des définitions permet-il d'entrevoir clairement le fondement d'un nouveau pacte de citoyenneté ? (Filippetti, 2013) En quoi ces déclarations permettent-elles aux élus et aux professionnels, et bien évidemment aux citoyens, d'appréhender les mutations en cours ? Les acteurs culturels, qu'ils soient politiques et professionnels, se réfèrent de plus en plus à l'interculturel, ou au multiculturel, ou encore au pluriculturel. L'utilisation de ces termes, qui renvoie à des concepts développés par différents champs disciplinaires en sciences humaines, conduit à une certaine confusion dans leurs utilisations (Lemaire, 2012).

Un certain paradoxe

Les propos de Madame la Ministre sont porteurs d'une certaine ambiguïté car le nouveau pacte de citoyenneté qu'elle propose ne peut aller à l'encontre d'un pacte républicain national, qui ne reconnaît ni l'existence des minorités ou communautés, ni les droits spécifiques les concernant¹. Les revendications pour une reconnaissance publique des particularités communautaires peuvent très vite entrer en conflit avec la tradition politique française. Celle-ci considère en effet que pour garantir l'égalité dans la sphère publique, les différences doivent être confinées à l'espace privé ou à la dimension privée de la vie sociale.

Si la France est une société plurielle et multiculturelle (au sens culturel du terme), elle

peine à clarifier, au plan national, son modèle politique. Par ailleurs, la possibilité de faire coexister pacifiquement des humains fait aujourd'hui référence à un multiculturalisme essentiellement adossé aux droits de l'homme et porteur de respect de leur dignité humaine, de liberté, d'égalité et de solidarité, termes largement utilisés au plan européen dans la Charte des droits fondamentaux de l'Union Européenne.

Du point de vue politique, le multiculturalisme est un processus de reconnaissance institutionnelle de multiples identités culturelles, ethniques, sociales et religieuses. Schématiquement, ce processus de légitimation des diversités conduit de fait à récuser la possibilité d'une réelle assimilation du plus grand nombre dans une société donnée – le terme de *société inclusive* serait d'ailleurs intéressant à explorer –, qui se reconnaîtrait dans une culture commune englobant les cultures particulières à chacun.

¹ Voir sur ce sujet, Nations Unies, *Rapport de l'experte indépendante sur les questions relatives aux minorités*, 2008.



C'est bien le caractère pluriel de nos sociétés, lié à l'accroissement des circulations des personnes de par le monde, auquel nous devons nous atteler. Car les politiques dites multiculturelles ont leurs limites qui tiennent à l'exercice même de la démocratie : comment articuler droits individuels et droits collectifs, principes universalistes (chers à la France) et principes particularistes, politiques de droit commun et traitements différenciés, différences et égalité, identification à la communauté politique nationale et identification à la communauté culturelle (Kastoryano, 2005). Ces tensions sont appréhendées de manière différente dans les Etats européens. Tandis que la France reconnaît l'interculturel au travers d'actions éducatives, les Pays-Bas, développent une politique d'intégration à partir de la préservation de l'identité culturelle des minorités ethniques. Cet exemple militerait pour une plus grande implication des acteurs culturels français dans les réseaux et projets européens afin de mettre au travail avec d'autres professionnels ces différentes questions, dont les réponses semblent être plus processuelles que réglementaires.

La volonté d'offrir des services dédiés aux populations diverses habitant sur le territoire n'est-elle pas en tension – pour ne pas dire en contradiction – avec le fait de ne pas reconnaître institutionnellement les minorités agissantes sur ce même territoire ? Cette question renvoie aux notions de *multiculturalité*, d'*interculturalité*, termes très employés sans toutefois être véritablement définis. La polysémie des termes et leurs différentes conceptualisations complexifient encore les discours sur tout enseignement ayant trait au contact des cultures (Lemaire, 2012).

Dans ces conditions, il devient particulièrement difficile de stabiliser une parole politique de référence et d'en être porteur, ou encore de décrypter dans les expériences existantes les apports effectifs à un « vivre ensemble » et à *un nouveau pacte de citoyenneté*.

Des risques de conflits

La reconnaissance, au moins au plan culturel, de la diversité et du pluralisme des cultures conduit inévitablement à intégrer l'extrême hétérogénéité des sociétés dans lesquelles nous vivons et proposons d'agir (ICC, mars et mai 2013). Les tensions sous-jacentes sont nombreuses car la réinvention permanente du « vivre ensemble »

n'est pas faite que de consensus. Il nous faut prendre en compte la dimension dissensuelle et le potentiel conflictuel des situations à venir.

L'affirmation ou la réaffirmation des droits fondamentaux quant à la dignité humaine et aux libertés essentielles, si elles sont primordiales, ne peuvent suffire à elles seules à donner aux acteurs les points de repères utiles dans leurs réflexions et dans leurs actions. Les questions de la diversité d'identités multiples rendent caduque la représentation d'une culture liée de manière par trop fixe à un lieu et à un mode de vie déterminés (Bourse, 2008), c'est-à-dire à une approche prioritairement monoculturelle. Cela renvoie à la représentation d'un modèle de référence qui nous donnerait l'illusion d'une culture authentique et immuable, qui doit se protéger en son propre sein vis-à-vis de toute influence structurelle en provenance de l'extérieur. Cette vision fait le lit des instrumentalisation politiques et conduit inéluctablement à des dynamiques d'enfermement identitaire et communautaire (OPC, 2013).

Nous sommes donc confrontés à des réalités complexes reposant sur des processus entrecroisés capables de produire de nombreux effets pervers, allant « du culte de la différence » dans les sociétés multiculturelles à la réaffirmation sanglante du territoire et de la légitimité historique pouvant aboutir à la purification ethnique (Bourse, 2008). Quotidiennement, les responsables publics sont confrontés à des situations conflictuelles, y compris pour des enjeux pouvant paraître à première vue de faible intensité. Citons l'exemple de ce conservatoire où l'ouverture d'un atelier hip-hop a déclenché la réprobation des enseignants et des parents d'élèves.

Comme le souligne l'anthropologue Jean-Loup Amselle, « la France est passée d'un républicanisme et d'un universalisme officiel à un multiculturalisme officieux », comme nous l'avons noté dans les expériences des bibliothèques. Il y a donc une certaine ambivalence à vouloir combiner les modèles. Beaucoup de ces situations envoient des signes difficilement décriptables et compréhensibles pour les acteurs publics et professionnels, et bien évidemment pour les citoyens. La confusion entre multiculturalisme « culturel » et multiculturalisme « politique » remet en cause de fait le modèle républicain

d'accès universel à des biens et aux lieux culturels qui seraient signifiants pour tous – même si c'est de manière différenciée. À chercher à contenter tout le monde et en ne percevant pas assez la déconnexion fréquente entre les discours et les actes posés, les élus et les professionnels créent peut-être eux-mêmes des situations paradoxales : plus ils agissent, plus des discriminations et des inégalités s'accroissent, plus le sentiment d'être exclu de l'histoire commune et/ou nationale se développe, plus les revendications des particularités se développent.

Une réponse politique qui serait construite pour chacun des segments de notre société nous éloignerait chaque jour un peu plus d'un « vivre ensemble ». Cette stratification de l'action publique, toujours plus fine avec l'émergence de nouveaux groupes, va dans le sens d'une société industrielle de consommation, où « les identités fragmentaires constituent autant de niches de consommateurs traqués par les agences de publicité et de marketing » (Amselle, 2013).

L'interaction entre les cultures devra donc être au centre des futures politiques publiques, car elles doivent permettre, par les expériences concrètes qu'elles soutiennent, de trouver un équilibre entre homogénéisation, polarisation et hybridation. Les expressions culturelles, considérées à une époque donnée, sont toutes vouées au changement, à une transformation et à une disparition plus ou moins aboutie de leur caractère prétendument d'origine (OPC, 2013). Dans ces conditions, les marques commerciales deviennent peut-être les symboles d'une multi-appartenance à des communautés (réelles et virtuelles), suppléant ainsi au déficit de messages symboliques jusqu'ici générés par le modèle républicain, et indétectables par tous.

Un principe de réalité

Nous ne pouvons que constater les décalages récurrents entre *ce qui est dit*, *ce qui est fait* et *ce qui est produit en termes de résultats* au plan économique, social et culturel. Jean-Loup Amselle souligne que cette absence de prise en compte des réalités où « l'individu, la culture et le retour à l'origine » sont devenus les maîtres mots de notre post modernité globalisée et difficile à appréhender collectivement. La *culturalisation* des phénomènes sociaux actuellement à l'œuvre cherche dans les ressources de l'individu, dans ses

ressources identitaires et culturelles, des modes de substitution au défunt récit de la société d'abondance (Amselle, 2013).

Il ne peut y avoir aujourd'hui, comme nous en avons peut-être encore l'impression, une autonomie des politiques culturelles publiques par rapport à l'économie, le social, l'urbanisme.... Comme le souligne Emmanuel Négrier, les principes fondateurs des politiques publiques culturelles/sectorielles les éloignent de toute perspective assumée pour considérer la diversité culturelle comme un principe ou un critère fondamental : au refoulement constaté de la diversité culturelle dans les politiques nationales, correspond une certaine impasse. Dans beaucoup de secteurs d'intervention, à la prise en compte de la diversité culturelle, on a opposé la notion de diversité artistique. C'est la raison pour laquelle, les politiques menées selon une exigence de diversité culturelle ont été plus largement développées en-dehors du ministère de la culture et de ses partenaires territoriaux historiques (Négrier, 2006).

Les mécanismes actuels demanderaient une attention toute particulière de la part des élus et des professionnels. De nombreux projets se limitent souvent à favoriser **la cohabitation**, au mieux pacifiée, entre des cultures et des groupes sociaux, mais ils n'enclenchent pas forcément des processus de transformation. Nous sommes encore loin *d'un nouveau pacte de citoyenneté, d'un nouveau pacte culturel*.

Il nous faut poursuivre la compréhension des réalités, au demeurant extrêmement hétérogènes et diffuses, avant d'ériger en modèle des expériences dont l'observation nous montre qu'elles produisent parfois l'inverse de ce qu'elles prétendent faire. Ce décryptage des réalités et leur interprétation – en s'appuyant sur les très nombreux textes de chercheurs – est à notre avis une priorité : animer des espaces d'analyse, d'objectivation et de traduction opérationnelle. En se dotant d'un corpus méthodologique rigoureux, il est possible de s'engager collectivement dans la démonstration de la nécessité d'une transformation des modèles d'intervention, plutôt que de reproduire, par justification et par adaptation hasardeuse, des modèles qui ne produisent plus des réponses à la mesure de la particularité de notre époque.



L'urgence est « de trouver une autre façon de redéfinir la démocratie qui tiendrait compte de la réalité pluriculturelle des sociétés présentes, pour élaborer, en pensant autrement les rapports interculturels des individus, une nouvelle manière de penser le lien social. La difficulté principale réside ici donc moins dans la recherche, au sein de

la diversité culturelle, d'une unité incertaine que dans la nécessité d'en inventer une forme nouvelle à travers une culture politique susceptible de nourrir une conscience collective tout à la fois commune et qui soit pourtant adaptée à la diversité irréductible des cultures de notre temps (Bourse, 2008)

INVESTIR LES LIEUX COMME ESPACE DES POSSIBLES

Les mutations auxquelles nous avons à faire face déclencheront nécessairement un repositionnement des objectifs et des missions des équipements culturels et artistiques soutenus par la puissance publique. Les bibliothèques-médiathèques semblent être précurseurs en développant de manière significative des services et des projets en phase avec les réalités de leur territoire. Cependant, cette adaptation aux singularités locales induit des pratiques nouvelles, sortant les bibliothèques d'un usage spécialisé des lieux. L'adaptabilité des lieux en fonction de la multiplication des usages est très largement portée par les professionnels. Elle facilite la diversification des services sans forcément réinterroger les mécanismes d'articulation de la diversité des approches à une culture commune de référence. Il n'est pas simple d'accepter le caractère multiculturel de nos sociétés pour, non pas adapter les modèles, mais les transformer.

Il est temps de nommer

Toute la difficulté réside dans le fait de reconnaître les tensions sociales et culturelles issues de la pluralité des approches d'une part, de la revendication grandissante d'une reconnaissance des groupes minoritaires d'autre part. Il y a un équilibre à trouver entre la coexistence harmonieuse de plusieurs cultures mutuellement respectueuses les unes des autres (multiculturalisme), et la prise de conscience du nécessaire métissage de notre propre culture historique et de son caractère par essence dynamique (interculturalisme) (Bourse, 2008).

Les politiques publiques en faveur de *la culture* sont dans une ornière sectorielle et disciplinaire empêchant, au-delà d'une simple adaptation par « l'élargissement des publics », une transformation assez radicale des missions et des projets des structures et des pratiques professionnelles. Ainsi, un élu candidat aux prochaines élections municipales d'une grande ville soutient que « les tensions actuelles dans certains quartiers ne concernent pas les politiques culturelles. C'est un autre sujet ! ». Lorsque nous parlons de politiques culturelles, il s'agit en fait de politique d'équipements culturels ou d'activités culturelles. Ce refoulement, pour reprendre le terme d'Emmanuel Négrier, des questions de diversité culturelle hors du champ des politiques culturelles, constitue un réel risque d'isolement,

voire de marginalisation par rapport aux autres programmes politiques. Le repositionnement des équipements par simple adaptation de leurs services à une multiplicité d'usages ne peut suffire pour endiguer ce décrochage politique. La prise en considération des interactions entre des groupes, des individus et des identités culturelles engendrent plus qu'une simple juxtaposition des personnes – ou des publics comme il est coutumier de dire dans le secteur culturel.

Il est donc temps de reconnaître, et donc d'énoncer, que l'équipement culturel labélisé par l'Etat et/ou les collectivités n'est pas le seul lieu d'expression des initiatives et que son projet politique et opérationnel doit être profondément modifié, enrichi et ajusté. Cette mutation passe notamment, d'une part, par le fait de sortir les projets d'une approche exclusivement en termes d'offre et de demande, d'élargissement des publics ; d'autre part, par une redéfinition des cahiers des charges, des cadres de référence et des responsabilités de ces grands équipements qui mobilisent, dans de nombreux secteurs artistiques, l'immense majorité des financements consacrés à la culture.

Si nous prenons au sérieux la perspective interculturelle – comme *fondement d'un nouveau pacte de citoyenneté* –, alors la culture doit être comprise comme **une interaction entre personnes, entre humains**. L'acteur social

construit sa culture en fonction de stratégies diversifiées, selon les besoins et des circonstances et ce, dans un cadre marqué par la pluralité. Dans cette perspective, chaque individu est de moins en moins déterminé par sa culture dite d'appartenance : il en est au contraire, parce que vivant dans un environnement hétérogène et multiculturel, véritablement **l'acteur**. Cela doit être mis en réflexion autant à l'échelle locale qu'au plan national ou dans les futurs projets européens sur la période 2014-2020.

Il devient donc urgent d'intégrer institutionnellement ce changement de paradigme dans le champ des politiques culturelles publiques.

De nouvelles considérations

Dans un moment de raréfaction de l'argent public, et de dislocation du pacte républicain autour de la fiscalité, il n'est pas aisé de concevoir collectivement des processus de transformation. De très nombreux responsables culturels sont désemparés pour répondre aux injonctions des collectivités et de l'État visant « à réduire la voilure », « à diminuer les budgets sur plusieurs années », « à mutualiser, voire à fusionner avec d'autres structures »... L'action publique a besoin de repenser son propre périmètre pour disposer d'un peu de marge de manœuvre en faveur des solidarités territoriales et pour réinventer la gestion des tensions sociales et intergénérationnelles, locales et européennes, économiques et culturelles. Là aussi, l'affirmation répétée dans les discours publics – et de manière souvent incantatoire – de l'importance de *l'innovation, du développement durable et de la nouvelle économie* ne suffira pas à résoudre ces tensions.

Cette réinvention, forcément processuelle, suppose une mise en mouvement et c'est parce qu'il y a un minimum d'unité que les membres du corps social peuvent échanger et former ensemble l'espace public dans lequel ils peuvent former *une société* (Bourse, 2008).

Cela nécessite à notre avis de reconnaître que les transformations à venir devront au moins reposer sur quatre principes :

La prise en compte des trajectoires et des parcours individuels et collectifs. Cela concerne autant les citoyens et les usagers, que les professionnels (qui sont également des citoyens)

en charge des projets. Il s'agit de permettre à chacun, y compris les élus, de mettre en résonance les expériences concrètes et sensibles avec la production de nouvelles connaissances. Cela suppose une plus grande objectivation des pratiques culturelles, en tant qu'amateurs ou professionnels, en tant qu'usagers ou décideurs. Il s'agit aussi de comprendre et de s'appropriier les règles, y compris juridiques, dans lesquelles se situent les initiatives pour contribuer à les faire évoluer et à les transformer.

La prise en compte de la multiplicité d'usages de chaque lieu culturel public. Si l'histoire de la création des équipements a conduit à une très grande spécialisation des lieux dans leurs usages, l'approche plus territoriale et sociétale conduit inéluctablement à repenser le périmètre de leurs missions et l'articulation mutuelle de ceux-ci. Cela suppose de ne plus penser exclusivement le lieu comme un espace fermé devant « élargir son public » (logique centripète), mais de les considérer comme une ressource à la fois financière, humaine et logistique pour des initiatives portées par une pluralité d'acteurs sur un territoire, qu'ils soient de proximité ou européens (logique centrifuge). Comme le montrent certains projets, cet équilibre entre développement endogène et exogène est, de notre point de vue, à même de déjà mieux prendre en compte la diversité culturelle à partir d'une culture de la diversité.

L'expérimentation et l'approfondissement de **nouvelles modalités de rencontre et de brassage interculturels**, qui ne sauraient aller sans des formats plus coopératifs de gouvernance. Si les expériences de démarches artistiques partagées peuvent nous indiquer quelques orientations pragmatiques en ce sens, elles ne représentent qu'une des possibilités de composition interculturelle et montrent également les difficultés prévisibles à leur plein développement (ICC, avril 2013).

Ces premières pistes de réflexion **induiront la nécessité d'une évolution des compétences** pour l'ensemble des acteurs impliqués :

Pour les citoyens, c'est la possibilité d'acquérir et de développer de nouvelles compétences individuelles et collectives, des **compétences situées** (Jonnaert, Masciotra, Daviau, 2004).

Pour les professionnels, les projets demanderont des compétences accrues dans l'articulation d'une



approche *métier* et la problématisation des situations, d'une part ; dans l'articulation des aspects politiques et stratégiques avec des aspects plus techniques au plan des organisations, des ressources humaines et des outils financiers, d'autre part.

Pour les élus enfin qui, au-delà de la gestion de leur délégation, de leur portefeuille et des dispositifs, devront passer d'un soutien des activités et des projets à des soutiens en faveur des stratégies portées par les acteurs à moyen et à long termes, croisant professionnalisation et socialisation. Cela supposera donc de nouvelles compétences en matière de prise de décision et de gouvernance.

Ces quatre principes, loin d'être exhaustifs, ne pourront être mis en œuvre que par une démarche rigoureuse méthodologiquement et un temps long, prenant en compte les échéances électorales de 2014, 2015 et 2017, et les échéances professionnelles de nombreux directeurs de lieux en phase de renouvellement de leur « mandat » et de leur contrat. Nous pensons que cette démarche peut être incarnée par des espaces clairement identifiés.

Des espaces publics pour des imaginaires en mouvement

En réaffirmant le caractère humaniste de la culture et la nécessité des transformations qui en découle, il est primordial d'incarner ces démarches dans des espaces publics. Le télescopage des temps et des calendriers est assez peu propice à l'émergence de processus d'action et de décryptage, d'analyse et d'objectivation, de contribution et de participation. De plus, au regard de la complexité des réalités, il faut pouvoir croiser des approches rationnelles et informelles, sensibles et contributives. Cette mise en mouvement doit reposer en permanence sur la possibilité pour chacun de vivre en situation des interactions où c'est autrui qui est premier, et non pas sa culture de référence (Bourse, 2008).

Dans une société prônant *l'innovation* et *l'immatériel*, l'investissement *pour un imaginaire citoyen* (Chosson et Salzgeber, 2009) permet de placer les langages – sous toutes ses formes y compris artistiques – et la production symbolique au cœur des processus de transformation.

Et pourquoi pas des *Espaces publics pour des imaginaires en mouvement* ! C'est une manière de

décrire des espaces où, par des situations concrètes, une attention particulière serait apportée aux personnes dans la globalité de leur trajectoire, dans ce qu'ils sont, en leur offrant des ressources utiles pour construire avec d'autres, leur propre parcours professionnel et personnel. Cela va dans le sens des propos d'Yves Lenoir : c'est donc dans le mouvement, dans la dimension processuelle, et non pas dans les catégorisations figées auxquelles renvoie la notion de culture attachée à des groupes d'appartenances ou à des communautés, qu'il faut comprendre la question interculturelle. Les sujets sont conçus comme relevant d'une multiplicité d'appartenances. Cette multiplicité les conduit à une inventivité de réponse « en situation » de contact culturel, de créativité qui dépasse la simple combinaison par juxtaposition. En adoptant cette posture, la démarche envisagée se prémunit – au moins dans son principe – contre les processus liés aux déterminismes culturels et aux différentes formes de stigmatisation. Cela oblige à comprendre les processus par lesquels les acteurs produisent leur culture lors de contacts culturels. C'est à partir de la définition de « la situation », des conflits qui y sont liés, ainsi que la co-construction d'une définition d'un destin culturel commun qu'il conviendra de comprendre ces interactions. Politiquement, c'est donc un projet d'action qui est proposé. Il s'inscrit dans la prise en considération de la diversité et de l'altérité dans l'acte d'éduquer et de former, dans celui d'instruire et de socialiser, dont celui de cultiver et de se cultiver (Lenoir et Tupin, 2012).

Un espace public regroupant des compétences disciplinaires et transversales dont la vocation – au-delà du « je produis (ou pas) », « j'achète (ou pas) », « je subventionne (ou pas) » – serait **prendre soin (*le care*) des projets et des initiatives, dans une dimension individuelle et collective, autant que dans une perspective de professionnalisation et/ou de socialisation** : des lieux de recherche et d'expériences concrètes, intégrant résolument la question européenne, proposant des « situations » (des expérimentations) incluant, selon le cas, autant l'imaginaire, les langages artistiques et les cultures, la santé, la médecine et l'éducation, le jardinage et la cuisine... autant d'éléments constitutifs de nos vies et de notre culture vivante toujours plus en mouvement.



Sans présager du devenir de cette utopie, mettons-nous collectivement au travail de manière urgente au renouvellement d'une pensée stratégique dans une perspective politique, concrète et opérationnelle pour les citoyens, les professionnels et les responsables politiques. C'est en tout cas le sens des contributions de l'Institut de Coopération pour la Culture et de l'engagement de ses membres à poursuivre en 2014 le travail déjà entrepris de décryptage et de proposition.

L'INSTITUT DE COOPERATION POUR LA CULTURE

Octobre 2013

Les membres de l'Institut de Coopération pour la Culture (septembre 2013) : Catherine BERTIN, Thierry BLOUET, Thierry BORE, Elisabeth CAILLET, Véronique CHARLOT, Pierre Yves CHARLOIS, Denis DECLERCK, Philippe GIMET, Yvan GODARD, Bernard GUINARD, Philippe HENRY, Jihad Michel HOBALLAH, Dominique LEGIN, Olivier MENEUX, Lydie MOREL, Emmanuel NEGRIER, Jean Claude POMPOUGNAC, Georges ROSEVEGUE, Didier SALZGEBER, Lucia SALZGEBER, Christine VERGNES, Jean Pierre WOLLMER.



BIBLIOGRAPHIE

- AMSELLE Jean-Loup, « Grandeur et limites du multiculturalisme », *millenaire3*, Lyon : Direction de la Prospective et du Dialogue Public du Grand Lyon, 2012.
- BOURSE Michel, « Interculturel ou multicultural : itinéraires sémantiques et évolution idéologique », *Signes, Discours et Sociétés* [en ligne], 1. Interculturalité et intercommunication, 24 juin 2008. Disponible sur Internet : <http://www.revue-signes.info/document.php?id=495>. ISSN 1308-8378
- CHARRIER Philippe, HAEGEL Francine, MIGNARD Philippe, OTT Arsène, « À Strasbourg, des médiathèques tournées vers des interculturalités », in *L'interculturel en actes*, Ministère de la Culture et de la Communication, *Culture et Recherche* n°128, printemps-été 2013.
- CHEVALIER Gabrielle, « Lecture publique : des besoins aux décisions politiques », in *Leur culture(s)*, Revue *accueillir* n° 247, http://www.revues-plurielles.org/_uploads/pdf/47/247/cult_lecture_publique.pdf
- CHOSSON Jean-François et SALZGEBER Didier *Pour un imaginaire citoyen*, Revue *POUR – GREP* n°163, 2009.
- FILIPPETTI Aurélie, « Faire vire la diversité et promouvoir le dialogue interculturel », in *L'interculturel en actes*, Ministère de la Culture et de la Communication, *Culture et Recherche* n°128, printemps-été 2013.
- GARCIA GUILLEN Emilie et TOMIC Sylvie, « Un service public pensé pour la diversité », in *Métamorphoses de la lecture*, Revue *Bulletin des Bibliothécaires de France*, T.56, n° 5, 2011.
- GLASSON DESCHAUMES Ghislaine, « Note préparatoire pour l'appel à recherches : *Pratiques interculturelles et institutions patrimoniales* », DREST / Ministère de la Culture et de la Communication, automne 2010.
- JONNAERT Philippe, MASCIOTRA Domenico, DAVIAU Claude, *La compétence revisitée dans une perspective située*, Observatoire des réformes en éducation, Université du Québec à Montréal / Commission scolaire de Montréal, 2004.
- HINCKER André, SPECHT Philippe, « Le développement de la lecture publique de la Communauté Urbaine de Strasbourg », in *Urgences territoriales*, Revue *Bulletin des Bibliothécaires de France*, T.55, n°2, 2010.
- ICC - INSTITUT DE COOPERATION POUR LA CULTURE, « Adoptons une position plus large sur la culture pour définir les futures politiques publiques », Contribution #3, mai 2013.
- ICC - INSTITUT DE COOPERATION POUR LA CULTURE, « Oser d'autres possibles dans les politiques culturelles publiques ! », Contribution #2, avril 2013.
- ICC - INSTITUT DE COOPERATION POUR LA CULTURE, « Pour un pivotement stratégique des politiques culturelles publiques », Contribution #1, mars 2013.
- KASTORYANO Riva, *Quelle identité pour l'Europe ? Le multiculturalisme à l'épreuve*, coll. Références, Paris : Presses de Sciences Po, 2005.
- LAUGIER Sandra, MOLINIER Pascale, « Politiques du care », in *Abécédaire de la crise / Politiques du care*, *Multitudes* n°37, septembre 2009.

LEGENDRE Françoise, « Lire au Havre », in *L'interculturel en actes*, Ministère de la Culture et de la Communication, *Culture et Recherche* n°128, printemps-été 2013.

LENOIR Yves, TUPIN Frédéric, *Instruction, socialisation et approches interculturelles : des rapports complexes*. Coll. Logiques Sociales, Paris : L'Harmattan, 2012.

LEMAIRE Eva, « Approches inter, trans, pluri, multiculturelles en didactique des langues et des cultures » *International Journal of Canadian Studies / Revue internationale d'études canadiennes* n° 45-46, 2012.

LE MONDE, « Pour l'écrivain Edouard Glissant, la créolisation du monde est "irréversible" », propos recueillis par Frédéric Joignot, *LeMonde.fr*, mis à jour le 4 février 2011.

LES MEDIATHEQUES DE PLAINE COMMUNE, *Charte des bibliothèques et médiathèques de lecture publique*, décembre 2004.

NATIONS UNIES, CONSEIL DES DROITS DE L'HOMME, *Promotion et protection de tous les droits de l'homme civils, politiques, économiques, sociaux et culturels, y compris le droit au développement. Rapport de l'experte indépendante sur les questions relatives aux minorités. Additif. Mission en France*, mars 2008.

NEGRIER Emmanuel, « Politique, culture et diversité dans la France urbaine contemporaine », in Alain Gagnon et Bernard Jouve (dir.), *La gestion locale de la diversité*, Grenoble : PUG / Symposium, 2006.

OPC - OBSERVATOIRE DES POLITIQUES CULTURELLES DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE DE BELGIQUE, *La diversité culturelle, Repères* n°3, mai 2013.

QUICK Susannah, PRIOR Gillian, TOOMS Ben, TAYLOR Luke, CURRENTI Rosanna, *Enquête paneuropéenne destinée à évaluer les perceptions des utilisateurs à l'égard des avantages liés aux technologies de l'information et de la communication dans les bibliothèques publiques*, Rapport final, TNS pour Bill & Melinda Gates foundation, mars 2013.

UNESCO, *Manifeste sur la bibliothèque publique*, novembre 1994.



Licence Creative Commons.

Les pages de cet article dont les membres sont les auteurs sont mises à disposition sous un contrat Creative Commons pour en garantir le libre accès tout en respectant et protégeant les droits d'auteur par un système de licence ouvert.